

Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE le :
05.04.14

DIRECTION GENERALE des SERVICES
CV/280414PVExtraits

AUBAGNE, le 29 Avril 2014

PROCES-VERBAL
de la SEANCE d'installation
du CONSEIL MUNICIPAL du 5 AVRIL 2014

La séance, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Daniel FONTAINE, Maire sortant.

Nombre de Conseillers en exercice 43

--- ooo O ooo ---

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Conformément à la proclamation des résultats du scrutin du 30 Mars 2014 effectuée au premier bureau de la Ville d'Aubagne, je vais procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

La liste « **ENSEMBLE, UNE NOUVELLE AMBITION POUR AUBAGNE** » ayant obtenu 10.738 suffrages, soit 47,49 %, ont été déclarés élus, par rang d'âge :

- Monsieur Alain GREGOIRE,
- Monsieur Léo MOURNAUD
- Madame Danielle DUPRE née CHARAIX
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS
- Madame Jeannine LEVASSEUR née CREUZET
- Madame Marie-Claude GILLET née KASPRZYK
- Madame Patricia PELLEN née MICHELI
- Madame Sylvia BARTHELEMY
- Madame Marie-Hélène ARFI née BONGIOVANNI
- Monsieur Alain ROUSSET
- Madame Hélène TRIC née JULIEN
- Madame Christine RAMPAL née RIOUSSET
- Monsieur Bruno FOTI
- Monsieur Mohammed SALEM
- Monsieur Gérard GAZAY
- Madame Christine PRETOT née EPIFANIO

.../...

- Madame Danielle MENET
- Madame Valérie MORINIERE
- Madame Geneviève MORFIN née GASCIOLLI
- Monsieur Philippe AMY
- Monsieur André LEVISSE
- Monsieur Philippe PORFIRO
- Madame Brigitte AMOROS née LECOMTE
- Monsieur Gilles FEUGIER
- Monsieur Vincent RUSCONI
- Monsieur Pascal AGOSTINI
- Madame Alexandra PASOLINI
- Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
- Monsieur Laurent COLOMBANI
- Madame Julie GABRIEL née POTHIER
- Monsieur Elyes FERCHICHI
- Monsieur Giovanni SCHIPANI,

que j'installe dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

La liste « **ARC-EN-CIEL** » de la **Gauche Unie, Citoyenne, Ecologiste et des Démocrates** ayant obtenu 9.242 suffrages, soit 40,87 %, ont été déclarés élus, par rang d'âge :

- Monsieur Patrick ARNOUX
- Monsieur Daniel FONTAINE
- Monsieur Jean-Marie ORIHUEL
- Monsieur Gérard RAMPAL
- Madame N'Djima AIT ABBAS
- Madame Hélène LUNETTA née ARMATO
- Madame Magali GIOVANNANGELI née BONET
- Madame Stéphanie HARKANE
- Monsieur Denis GRANDJEAN,

que j'installe dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

La liste « **AUBAGNE BLEU MARINE** » ayant obtenu 2.629 suffrages, soit 11,62 % des voix, ont été déclarés élus, par rang d'âge :

- Monsieur Albert NOVARINO-VILLECROSE,
- Madame Joëlle MELIN,

que j'installe dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal s'établit donc ainsi :

- Monsieur Alain GREGOIRE,
- Monsieur Léo MOURNAUD
- Madame Danielle DUPRE née CHARAIX
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS
- Madame Jeannine LEVASSEUR née CREUZET
- Madame Marie-Claude GILLET née KASPRZYK

- Madame Patricia PELLEN née MICHELI
- Madame Sylvia BARTHELEMY
- Madame Marie-Hélène ARFI née BONGIOVANNI
- Monsieur Alain ROUSSET
- Madame Hélène TRIC née JULIEN
- Madame Christine RAMPAL née RIOUSSET
- Monsieur Bruno FOTI
- Monsieur Mohammed SALEM
- Monsieur Gérard GAZAY
- Madame Christine PRETOT née EPIFANIO
- Madame Danielle MENET
- Madame Valérie MORINIERE
- Madame Geneviève MORFIN née GASCIOLLI
- Monsieur Philippe AMY
- Monsieur André LEVISSE
- Monsieur Philippe PORFIRO
- Madame Brigitte AMOROS née LECOMTE
- Monsieur Gilles FEUGIER
- Monsieur Vincent RUSCONI
- Monsieur Pascal AGOSTINI
- Madame Alexandra PASOLINI
- Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
- Monsieur Laurent COLOMBANI
- Madame Julie GABRIEL née POTHIER
- Monsieur Elyes FERCHICHI
- Monsieur Giovanni SCHIPANI

- Monsieur Patrick ARNOUX
- Monsieur Daniel FONTAINE
- Monsieur Jean-Marie ORIHUEL
- Monsieur Gérard RAMPAL
- Madame N'Djima AIT ABBAS
- Madame Hélène LUNETTA
- Monsieur Denis GRANDJEAN
- Madame Magali GIOVANNANGELI
- Mademoiselle Stéphanie HARKANE

- Monsieur Albert NOVARINO-VILLECROSE,
- Madame Joëlle MELIN.

Je vous propose, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner le secrétaire de séance. La tradition veut que ce secrétaire soit le benjamin du Conseil Municipal. Il s'agit de Monsieur Giovanni SCHIPANI, âgé de 23 ans, pour assurer cette fonction.

Conformément à la Loi et à l'Article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal* », je demande à Monsieur Albert NOVARINO-VILLECROSE, doyen d'âge de ce Conseil, de bien vouloir assurer la présidence pour la suite de cette première séance du Conseil Municipal d'AUBAGNE.

Monsieur Albert NOVARINO-VILLECROSE, je vous cède donc la présidence.

M. NOVARINO-VILLECROSE : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la Loi et à l'Article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal* », je vais assurer la présidence de cette première séance de notre nouveau Conseil Municipal.

Il me faut maintenant procéder, conformément à la loi, à la lecture des articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-13 et L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales nous permettant d'élire notre Maire.

ARTICLE L 2121-17

Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des Articles L. 2121-10 à L. 21221-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

ARTICLE L 2122-1

Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

ARTICLE L 2122-4

Le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus.

ARTICLE L 2122-7

Le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

ARTICLES L 2122-5 et L 2122-6

Ne peuvent être Maires ou Adjointes, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans aucune des Communes du Département où ils sont affectés, les Agents des Administrations Financières, à l'exception des gérants de débit de tabac, les Trésoriers-Payeurs Généraux, les Receveurs Particuliers des Finances, les Trésoriers Principaux, les Receveurs Percepteurs et les Percepteurs, les Agents des Forêts ainsi que les Gardes des Etablissements Publics et des Particuliers.

Les agents salariés du Maire ne peuvent être Adjointes.

ARTICLE L 2122-13

L'élection du Maire et des Adjointes peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil Municipal.

ARTICLE L 2121-20

Un Conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Pour respecter les dispositions de l'Article L 2122-7, chacun d'entre nous déposera son vote dans l'urne qui lui sera présentée.

Quels sont les candidats à la fonction de Maire ?

La candidature donc de M. GAZAY pour la Liste « ENSEMBLE, UNE NOUVELLE AMBITION POUR AUBAGNE » !

M. ARNOUX !

M. ARNOUX : M. Le Président, au nom de la Liste « ARC-EN-CIEL », je propose la candidature de M. Daniel FONTAINE,

M. ARNOUX !

M. NOVARINO-VILLECROSE : Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Président, je présente ma candidature au poste de Maire.

M. NOVARINO-VILLECROSE : Les candidats désirent-ils prendre la parole ?

M. FONTAINE : M. Le Président, je souhaite prendre la parole.

M. NOVARINO-VILLECROSE : La parole est donnée à M. FONTAINE

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs,

Il y a moins d'une semaine, le deuxième tour de l'élection municipale plaçait sans contestation possible la liste conduite par vous, M. GAZAY, en tête des trois listes en présence.

Vous allez être élu Maire d'Aubagne, c'est la tradition républicaine, la démocratie, pour lesquelles j'ai, nous avons, le plus profond respect.

Ceci dit, après une campagne électorale qui marquera l'histoire de cette ville, il faut dire un certain nombre de choses aux Aubagnaises et aux Aubagnais, rétablir des vérités qui ont été malmenées ces dernières semaines, ces derniers mois, voire ces dernières années.

Avec l'équipe municipale sortante, nous sommes infiniment fiers du travail que nous avons accompli pour Aubagne, par amour pour elle.

Si pour l'U.M.P. aujourd'hui, la victoire est si belle, c'est que la prise est prestigieuse. AUBAGNE n'est pas une ville quelconque, anonyme, elle est cette ville magnifique, enviée pour son cadre de vie préservé depuis des décennies, observée pour ses audaces et sa capacité à innover.

Ici, on articule la modernité de l'Espace des Libertés avec la rénovation de la Maison du Complot, rue Laget. Ici, sans gagner à la loterie, l'ouvrier peut habiter au pied du Garlaban. Ici les plus belles créations artistiques sont proposées à tous. Ici la mixité ce n'est pas la ségrégation sociale. Ici enfin, travailler au pays, c'est une réalité, pas un slogan.

Pour moi, AUBAGNE, ce n'est pas celle du 30 Mars 2014, c'est bien celle du 21 Décembre 2013, l'Aubagne enneigée, si paisible, si joyeuse, qui résonne encore du rire de ses enfants, qui rayonne du bonheur de tous.

Si, pour l'U.M.P., la victoire est si belle, c'est bien parce qu'elle était inattendue.

Que personne ne s'y trompe, pour que cette victoire soit possible, il aura fallu les pires des circonstances nationales, les plus calamiteuses des élections municipales que la Gauche ait connues.

On dit et on constate que les élections intermédiaires sont difficiles pour le camp en place. Elles le sont d'autant plus si les changements espérés depuis si longtemps, depuis 10 ans, se font encore attendre, sans le moindre signe d'inversion des logiques. Nos concitoyens n'en peuvent plus d'austérité, d'absence de perspective, et l'ont fait savoir.

Pour gagner AUBAGNE, il aura aussi fallu, quoi qu'on en pense, que la moitié des voix du F.N. se mêlent aux vôtres, M. GAZAY, et à celles de Mme BARTHELEMY. Ce sont ces 10 % qui font aujourd'hui votre élection, et vous le savez, et nous le savons tous. Le plus vieux réflexe des droites, celui qui fonctionne depuis les années 30 dans notre pays, a encore fonctionné : chassons les communistes ! Et ça a marché.

Il faut croire que les périodes de crises profondes réveillent les mêmes réflexes, culturels, irrationnels, qui effacent les réalités les plus évidentes.

L'évidence, c'est que le rouge, à Aubagne, il se conjugue depuis des décennies avec d'autres couleurs pour former l'arc-en-ciel des progressistes, des amoureux de cette ville, et ils sont nombreux. Du Parti Communiste, auquel j'appartiens avec fierté, au Parti Socialiste, à Europe Ecologie les Verts, au P.R.G., au mouvement de Jean-Pierre Chevènement, au Modem local, à tous les élus sans parti mais si riches de leurs convictions, et que vous connaissez tous.

Il n'y pas de Rideau de Fer ici, il n'y en a jamais eu : ne vous trompez pas d'époque, ne vous trompez pas de lieu, à manier l'outrance on joue avec le feu.

Hier la majorité, demain l'opposition d'Aubagne sera arc-en-ciel, parce nous sommes les élus de tous les Aubagnais, sans sectarisme, sans œillères, sans esprit revancharde. Nous serons vigilants, nous mettrons toute notre expérience de cette ville, de sa gestion, à être les sentinelles de l'identité d'Aubagne.

Cette identité, M. GAZAY, ce n'est pas la métropole marseillaise, que vos maîtres à penser ont permis de passer l'épreuve du sénat. Nous sommes et serons les défenseurs de l'indépendance d'AUBAGNE.

L'identité d'AUBAGNE, c'est la gratuité des transports publics, les tarifs progressifs qui permettent à tant de familles de respirer un peu, les services publics, le statut des personnels, toutes les questions liées à la gestion d'une ville, nous les connaissons, et nous ne laisserons personne rabaisser AUBAGNE, la caricaturer.

M. GAZAY, vous avez dessiné un projet de ville à travers votre programme, tout en stigmatisant la gestion de notre municipalité, et des municipalités précédentes, sur le thème de la catastrophe financière.

La technique habituelle de l'audit financier, qui permet généralement, sur l'air bien connu de la ville exsangue, de revenir sur ses engagements, elle ne vous est tout simplement pas permise ici, vous en avez déjà trop fait sur le sujet.

Nous attendons, dès le vote du budget, dans quelques semaines, que vous commenciez à tenir votre engagement de baisser de 15 % les impôts locaux.

Nous serons des élus vigilants, mais nous ne serons pas seuls, nous ne l'avons jamais été.

Je disais donc que nous ne sommes pas seuls et que nous avons avec nous des milliers de citoyens qui feront que cette ville sera incontestablement sous leur contrôle bienveillant parce que nous continuerons, et les uns et les autres, dans notre diversité, à travailler pour l'Amour d'AUBAGNE.

Je vous remercie.

M. NOVARINO-VILLECROSE : Je donne la parole à Mme Joëlle MELIN !

Mme MELIN : Mes chers collègues, M. Le Président, merci de me donner la parole.

Mes chers collègues, si je présente ma candidature aujourd'hui à ce poste de Maire alors que, bien évidemment, la démocratie fait, M. GAZAY, que vous allez être élu Maire, c'est pour avoir l'occasion de dire ici à quel point je remercie les 21 %, soit 1 Aubagnais sur 5 qui a bien voulu porter sa voix sur la liste que je conduisais au titre bien évidemment du programme pour Aubagne mais aussi pour les valeurs que notre mouvement défend.

Je voudrais dire aussi à tous ceux qui, dans les jours et les semaines à venir, vont porter leurs voix sur les mouvements qui vont porter nos valeurs dans les élections à venir, qu'ils seront bien entendu tout à fait soutenus par l'action que nous mènerons sur AUBAGNE, mon colistier et moi-même.

Sachez tous ici présents, M. Le Maire dans quelques minutes, mes chers collègues, à quel point nous serons mon colistier et moi-même des opposants farouches, dès l'instant que, soit vous ne tiendrez pas vos promesses, et je sais que certaines ne seront pas faciles à tenir, pas plus ici qu'à l'Agglo bien entendu, mais aussi parce que nous serons très vigilants sur la façon dont vous allez désendetter cette ville, puisque le passif qui a été laissé est énorme. Et ça personne ne pourra le nier.

Nous serons aussi très vigilants sur les grandes promesses que vous avez faites, d'arrêter le tram, nous verrons si cela est possible, nous verrons si vous pouvez investir en faisant, comme vous avez dit M. GAZAY, des cofinancements, c'est-à-dire exactement comme a fait M. FONTAINE avec le tramway. Nous verrons comment nous allons nous en sortir et nous verrons à ce moment-là pour vous soutenir si par hasard, dans certains cas de figure, vos dispositifs sont recevables à nos yeux, et c'est en cela que nous serons une opposition constructive, pour le reste nous serons une opposition vigilante au service d'AUBAGNE, des Aubagnais et encore merci à tous ceux qui ont bien voulu donné des élus Front National à AUBAGNE.

M. NOVARINO-VILLECROSE : Je donne la parole à M. GAZAY !

M. GAZAY : Si vous me permettez M. Le Président, je prendrais la parole après le vote.

M. NOVARINO-VILLECROSE : D'accord !

Conformément aux dispositions que je viens d'énoncer, nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire.

Les assesseurs désignés sont Monsieur Vincent RUSCONI pour la Liste « ENSEMBLE, UNE NOUVELLE AMBITION POUR AUBAGNE » groupe et Madame D'jima AIT ABBAS pour la Liste « ARC-EN-CIEL ».

01-050414 - Sur le rapport de M. Albert NOVARINO-VILLECROSE,
Doyen d'âge du Conseil Municipal -
Election du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

Sur 43 votants, 43 exprimés, :

Monsieur Gérard GAZAY obtient 32 VOIX.

Monsieur Daniel FONTAINE obtient 9 VOIX.

Madame Joëlle MELIN obtient 2 VOIX.

Monsieur Gérard GAZAY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire, Premier Magistrat de la Commune, et est immédiatement installé.

Madame Sylvia BARTHELEMY procède alors à la cérémonie de remise de l'écharpe à Monsieur Le Maire.

M. NOVARINO-VILLECROSE : M. Le Maire, je vous cède la parole !

M. GAZAY : M. Le Député, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Rien en ce jour, je vous le dis, et ni personne ne peut ou ne pourrait altérer la joie que nous avons et qui vont faire en sorte que nous allons servir notre commune.

En m'adressant à vous, en cet instant si particulier, pour moi l'enfant d'Aubagne, vous comprendrez que je puisse ressentir une immense émotion mêlée à la fois de fierté et d'humilité.

Je suis particulièrement honoré de m'exprimer ici, dans ma ville, pour la première fois devant vous, en portant cette écharpe tricolore aux couleurs de la République Française.

Comme l'ont certainement ressenti mes prédécesseurs, et je pense en particulier à Edmond GARCIN, lui aussi natif d'AUBAGNE, pour lequel j'ai toujours eu un profond respect. Je mesure aujourd'hui pleinement le poids de mes responsabilités.

Dimanche dernier, le suffrage universel s'est exprimé et une nouvelle dynamique a été impulsée. Le message des Aubagnais a été très clair. Nos concitoyens ont dit haut et fort qu'ils voulaient rompre avec une certaine forme de politique, avec une gestion qui précipitait irrémédiablement AUBAGNE dans un gouffre sans fond.

Avec un résultat électoral de plus de 47 % obtenus au second tour des élections municipales, dans le cadre d'une triangulaire et avec une participation de

70 %, je mesure parfaitement l'attente et l'envie de changement exprimés par les Aubagnaises et les Aubagnais.

Dimanche dernier, les Aubagnais ont formulé un choix, clair, et incontestable, en légitimant une nouvelle ambition pour notre commune.

En cet instant, ma pensée va à toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je les en remercie profondément. Je veux leur dire toute ma gratitude, leur dire qu'ils me font un très grand honneur et que je ferais tout pour me montrer digne de leur confiance. Ma pensée va aussi aux Aubagnais qui n'ont pas voté pour ma liste. Je mesure leur crainte de voir arriver une nouvelle équipe, une nouvelle manière de gérer la ville. Je souhaite leur dire que la crainte et la peur appartiennent maintenant au passé.

Je suis un républicain attaché aux valeurs de la République et à sa devise : liberté, égalité, fraternité.

Liberté de pensée, liberté de parole, et liberté d'action font partie intégrante de mes valeurs.

Il n'y aura donc ni chasse aux sorcières, ni je ne sais quelle cabale à l'encontre de qui que ce soit comme j'ai pu l'entendre ces dernières semaines ici ou là.

Par-delà les combats politiques, par-delà les divergences d'opinion, il n'y a à mes yeux qu'une seule AUBAGNE. Et c'est parce que AUBAGNE est une et indivisible que je deviens en cet instant devant vous le MAIRE de tous les Aubagnais, sans aucune exception.

Je suis très fier de pouvoir présider à la destinée de notre commune, dans ce qu'elle a de meilleur et de beau dans toute sa diversité.

Ma pensée va également à mes colistiers, ceux qui m'ont accompagné dans cette campagne électorale, passionnante, exaltante, et qui demain vont me seconder dans la lourde tâche de gérer notre ville.

Je les remercie du fond du cœur et tiens à leur dire toute mon affection. Je crois profondément à chacun d'entre eux, en leur motivation, en leur capacité à relever les défis, et je voudrais leur rappeler une citation de notre cher Pagnol « celui qui est capable de ressentir la passion peut l'inspirer ». Restez toujours passionné comme vous l'avez été ces dernières semaines !

J'ai une pensée particulière pour Sylvia BARTHELEMY qui a vaillamment combattu l'équipe précédente et avec qui nous avons mené le combat du deuxième tour. Elle sera demain notre candidate pour présider aux destinées de notre Agglomération. Elle se consacrera pleinement à cette tâche comme moi je me consacrerai pleinement à la gestion de notre ville.

En ce qui concerne la gestion de la Ville, dès lundi, nous allons nous mettre au travail pour réussir AUBAGNE car faire gagner AUBAGNE est l'unique mission que nous ont donnée les Aubagnais le 30 Mars dernier.

Ensemble, avec courage et détermination, nous allons servir notre ville. Nous allons servir tous les Aubagnais car c'est l'essence même de notre engagement.

Ensemble, nous allons exercer notre mandat au-delà de toutes les polémiques, au-delà de tous les clivages politiques et partisans dans un esprit d'écoute, de dialogue et de rassemblement.

Ensemble, nous allons gérer la commune avec intégrité, clarté et transparence. Avec toutes les bonnes volontés citoyennes, associatives, entrepreneuriales, qui souhaitent œuvrer dans le sens de l'intérêt général, nous allons donner à AUBAGNE un nouvel élan, un nouveau souffle, un nouvel espoir.

Nous allons tout faire pour que notre ville retrouve son identité, ses valeurs et toute sa splendeur.

Ensemble, nous allons écrire une nouvelle page de notre histoire commune afin que chaque Aubagnaise et que chaque Aubagnais soient fiers et heureux de vivre à AUBAGNE.

VIVE LA REPUBLIQUE, VIVE LA FRANCE et VIVE AUBAGNE !

Nous allons maintenant procéder au vote des adjoints. Il y aura 4 délibérations à venir.

02-050414 - Sur le rapport du Maire -

Détermination du nombre d'Adjoints au Conseil Municipal.

Conformément à la Loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 et aux termes de l'Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal », décision de créer, pour la durée du mandat, douze postes d'Adjoints.

La délibération n° **02-050414** est adoptée à l'UNANIMITE : Abstentions de MM. ARNOUX, FONTAINE, ORIHUEL, RAMPAL Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, HARKANE, M. GRANDJEAN, M. NOVARINO-VILLECROSE et Mme MELIN.

03-050414 - Sur le rapport du Maire -

Election des douze Adjoints au Maire.

Conformément à la Loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 et aux termes de l'Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé la création, pour la durée du mandat, de douze postes d'Adjoints.

Conformément aux Articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc procédé à l'élection des douze Adjoints, au scrutin de liste à la majorité absolue et à bulletins secrets.

Au nom de la Majorité Municipale, je propose la liste des 12 candidatures suivantes :

- 1 - Monsieur Alain ROUSSET
- 2 - Madame Jeannine LEVASSEUR
- 3 - Monsieur Léo MOURNAUD
- 4 - Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
- 5 - Madame Danielle MENET
- 6 - Monsieur Mohammed SALEM
- 7 - Madame Hélène TRIC
- 8 - Monsieur Pascal AGOSTINI
- 9 - Madame Patricia PELLEN
- 10 - Monsieur Bruno FOTI
- 11 - Madame Geneviève MORFIN
- 12 - Monsieur Giovanni SCHIPANI

Monsieur Le Maire, s'étant assuré que le quorum était réuni, procède à l'élection.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

Sur 43 votants, 43 exprimés, 11 bulletins blancs, la liste ci-dessus obtient 32 VOIX.

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

- 1 - Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint
- 2 - Madame Jeannine LEVASSEUR, Deuxième Adjoint
- 3 - Monsieur Léo MOURNAUD, Troisième Adjoint
- 4 - Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Quatrième Adjoint
- 5 - Madame Danielle MENET, Cinquième Adjoint
- 6 - Monsieur Mohammed SALEM, Sixième Adjoint
- 7 - Madame Hélène TRIC, Septième Adjoint
- 8 - Monsieur Pascal AGOSTINI, Huitième Adjoint
- 9 - Madame Patricia PELLEN, Neuvième Adjoint
- 10 - Monsieur Bruno FOTI, Dixième Adjoint
- 11 - Madame Geneviève MORFIN, Onzième Adjoint
- 12 - Monsieur Giovanni SCHIPANI, Douzième Adjoint

et sont immédiatement installés.

04-050414 - Sur le rapport du Maire -

Détermination et élection du nombre d'Adjoints de Quartier au Conseil Municipal.

VU l'article L 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, autorisant les communes dont la population est comprise entre 20.000 et 79.999 habitants à créer des conseils

de quartier, ayant pour mission d'être consultés par le Maire et de lui faire des propositions sur toutes les questions concernant les quartiers ou la ville,

VU la délibération n° 01-280308 fixant le périmètre de 11 conseils de quartier à Aubagne, ainsi que leur dénomination, leur composition et leurs modalités de fonctionnement,

VU l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

VU l'article L 2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel un adjoint chargé des quartiers connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge, veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier,

Considérant que le Conseil Municipal d'Aubagne compte 43 Conseillers Municipaux,

Considérant que les postes d'adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers s'ajoutent aux postes d'adjoints créés sur le fondement de l'Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qu'en vertu de la délibération n° 03-050414 du 5 Avril 2014, douze postes d'adjoints ont déjà été créés à ce titre,

Je vous propose de créer, pour la durée du mandat, de quatre postes d'adjoints chargés des quartiers et de procéder à leur élection, au scrutin de liste à la majorité absolue et à bulletins secrets.

La Majorité Municipale propose la liste des candidatures suivantes :

- Madame Julie GABRIEL
- Monsieur Philippe AMY
- Monsieur Vincent RUSCONI
- Madame Christine RAMPAL

Monsieur Le Maire, s'étant assuré que le quorum était réuni, procède à l'élection.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Sur 43 VOTANTS, 43 EXPRIMES, 11 BULLETINS BLANCS,

La liste de la Majorité Municipale obtient 32 VOIX.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

- Madame Julie GABRIEL,
- Monsieur Philippe AMY
- Monsieur Vincent RUSCONI
- Madame Christine RAMPAL

sont proclamés Adjoints de Quartiers et sont immédiatement installés.

Monsieur Le Maire procède à la cérémonie de remise des écharpes aux 16 Adjoints du nouveau Conseil Municipal et indique que les Conseillers Municipaux ont sur leur table une écharpe aux couleurs de la ville, dont ils peuvent bien évidemment se vêtir, comme il en est la tradition à AUBAGNE.

05-050414 - Sur le rapport du Maire -

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle Municipalité le 30 Mars 2014 et à l'élection du nouveau maire, il nous appartient de désigner les représentants de notre Assemblée pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VU les Articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret du 30 Mai 1985 relatif au Comité Technique Paritaire des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, notamment en son Article 32.1,

Conformément aux dispositions du décret n° 95.562 du 6 Mai 1995, modifié par le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000,

Je vous propose de FIXER à 8 le nombre de représentants de notre Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus du Maire, élus par le Conseil Municipal à la proportionnelle au plus fort reste, et à bulletins secrets.

Par ailleurs, 8 Représentants d'associations (personnes âgées, famille, handicapés) seront désignés par Arrêté du Maire. Ils seront choisis parmi les propositions que les associations auront formulées concernant leurs représentants.

Je vous propose donc de procéder à cette élection.

Au nom de la Majorité Municipale, sont proposées les six candidatures suivantes :

- Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
- Monsieur Mohammed SALEM
- Madame Hélène TRIC
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
- Madame Brigitte AMOROS

Au nom de la Liste « ARC-EN-CIEL », sont proposées les deux candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Marie ORIHUEL,
- Madame Magali GIOVANNANGELI.

Il est ensuite procédé au vote.

Sur 43 VOTANTS, 43 EXPRIMES, 2 BULLETS BLANCS,

Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Monsieur Mohammed SALEM, Madame Hélène TRIC, Madame Julie GABRIEL, Madame Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Marie ORIHUEL et Madame Magali GIOVANNANGELI obtiennent 41 VOIX.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, sont donc élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
- Monsieur Mohammed SALEM
- Madame Hélène TRIC
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
- Madame Brigitte AMOROS
- Monsieur Jean-Marie ORIHUEL
- Madame Magali GIOVANNANGELI

--- ooo O ooo ---

Suivant la tradition républicaine, je vous propose maintenant de nous accompagner déposer une gerbe devant le Monument aux Morts du Cours Maréchal Foch.

Je déclare ce premier Conseil Municipal fermé.

Merci à tous.

La séance est levée à 11 heures 45.

